

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 novembre 2021

Présents : M Michel MARESCOT - M Michel DABOUT - Mme Sophie DIERRE –
Mme Corinne DROUEN - M Éric ESTRIER - Mme Catherine FILIPOV - Mme Anne
JOSEPH - Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY - M Didier PAPELOUX - Monsieur
Vincent VANDERSTUYF.

Excusés : Mme Catherine LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Corinne DROUEN,
Mme Sophie NGUYEN VAN MAI donne pouvoir à Mme Sophie DIERRE,
Monsieur Germain LELARGE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT,
Monsieur David MARES donne pouvoir à Madame Catherine FILIPOV, et
Monsieur Olivier PAPAZIAN

A été désigné en qualité de secrétaire : M Vincent VANDERSTUYF.

Informations du Maire :

- Divers remerciements, notamment pour des subventions à associations.
- Restauration de la bannière de procession : la commune de Cricqueboeuf a décidé de participer à hauteur de 500€ (budget 2022).
- Pour la complétude des dossiers de cessions immobilières de la commune, le service des Domaines a répondu que sa saisine n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 2 000 habitants.
- La commune a fait détruire 10 nids de frelons asiatiques depuis le début de l'année.
- La commune va demander au SDEC Energie que l'éclairage public soit interrompu chaque jour de 00h00 à 06h00 (le SDEC Energie nous informait d'une augmentation de 30% de la facture d'électricité).

1) Confortement de la falaise :

○ Avis

L'enquête publique a débuté le 04/10/2021 et s'est clôturée le samedi 06/11/2021 à 12h00. Le dossier d'enquête publique dématérialisé a été téléchargé 1115 fois et 628 visiteurs sont allés sur le site.

Il est demandé au Conseil de donner son avis sur l'entier projet.

Avis favorable du Conseil.

○ Subvention

Nécessité de signer une convention de participation financière avec la Région Normandie pour un montant de 1 246 690,26€.

Accord du Conseil.

2) Personnel communal

Création d'un poste d'adjoint administratif à 28 heures hebdomadaires au 01/01/2022.

Accord du Conseil.

3) Boulangerie : attribution de lots

Suite à la relance en août dernier des 4 lots infructueux et du lot n'ayant pas reçu d'offre, la Commission d'Appel d'Offres a étudié les offres le 12/11/2021.

Elle a validé la proposition de l'architecte d'attribuer les lots n°3, 4, 5, 6 et 10.

Accord du Conseil.

4) SDEC Energie :

○ Conseil en énergie partagé

Proposition de mettre en place un suivi dynamique des consommations et des dépenses énergétiques des bâtiments de notre collectivité pour identifier les plus énergivores et déclencher par la suite une stratégie de rénovation énergétique adaptée. 10 bâtiments communaux seraient concernés.

Le coût du service : 500 € / an + 50 € / bâtiment / an, soit 1 000,00 €/an

L'aide du SDEC ENERGIE est de 80 %, la contribution de la collectivité serait de 200,00 € par an.

Accord du Conseil.

○ Devis

○ Proposition d'extension de l'éclairage public, chemin des Terrois (aux alentours du centre équestre).

Le projet comprend les terrassements, la fourniture et le déroulage de fourreaux, les réseaux, les réfections provisoires et définitives, la fourniture et la pose de mâts et de lampadaires, pour un montant de 28 145,93€ HT soit 33 775,12€ TTC dont 18 294,85€ restant à la charge de la commune.

Accord du Conseil.

○ Proposition d'extension de l'éclairage public, chemin des Terrois, au niveau du stade.

Le projet comprend les terrassements, la fourniture et le déroulage de fourreaux, les réseaux, les réfections provisoires et définitives, la pose de lampadaires pour un montant de 21 130,58€ HT soit 25 356,70€ TTC dont 13 734,88€ restant à la charge de la commune.

Accord du Conseil.

○ Proposition de renouveler 2 foyers d'éclairage public situés Rue Abel Mahu.

Le coût de ces renouvellements est de 1 469,72€ HT soit 1 763,66€ TTC dont 955,32€ restant à la charge de la commune.

La commune arrêtera un nouveau modèle de lampadaire pour le village car les lanternes sont beaucoup trop sensibles aux fluctuations du temps.

Accord du Conseil.

5) Locations :

○ Révision de loyer de la crêperie

Au 15/10/2021 selon l'Indice des Loyers Commerciaux du 2nd trimestre soit une augmentation de 1,03 %. Son loyer mensuel sera établi à 619,20€ à la date anniversaire. La régularisation sera de 6,31€ par mois.

Accord du Conseil.

- Convention de mise à disposition
Proposition de renouveler la location pour 6 mois du local vide (5 rue de Landal), pour du stockage pour un montant de 100€/mois, du 01/01/2022 au 30/06/2022.
Accord du Conseil.
- Prolongation du prêt de la salle St Roch
Jusqu'au 31/12/2021 sous réserve que l'artiste fasse don d'1 œuvre à la commune et qu'elle rembourse les fluides.
Accord du Conseil.
- Local de stockage, rue du Général Leclerc (ancien abribus)
Proposition d'un montant mensuel de concession à 100,00 € pour d'octobre à décembre 2021 (local exclu de la législation sur les baux commerciaux).
Accord du Conseil.

6) Travaux :

- Création de WC publics
Proposition d'intégrer des WC automatiques dans un espace paysagé en haut du Parc des Graves.
Le cabinet d'architecte Emmanuel HEMON propose un devis comprenant une esquisse et une estimation des travaux détaillée par corps d'état, d'un montant de 800,00€ HT soit 960,00€ TTC.
Accord du Conseil.
- Voirie
 - Proposition de remplacer 4 caniveaux béton rue Butin pour un montant de 599,09€ HT soit 718,91€ TTC.
Accord du Conseil.
 - Proposition de remplacer 4 caniveaux granit rue de Banville pour un montant de 838,93€ HT soit 1 006,71€ TTC.
Accord du Conseil.
 - Proposition de refaire le trottoir, route du Littoral pour un montant de 3 331,45€ HT soit 3 997,74€ TTC.
Accord du Conseil.
- Parcours sportif
Le montant du devis a été réévalué depuis la dernière délibération.
L'entreprise DECATHLON propose la fourniture de 10 modules différents pour un montant de 4 131,29€ HT soit 4 957,55 TTC.
Accord du Conseil.

7) Désignation d'un référent santé

Suite à la demande de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie de nommer un référent Santé, proposition de nommer :

- Mme Sophie DIERRE (élue),
- Mme Karine HAGEN (employée).

Accord du Conseil.

8) Modification de régies

○ Modification de la régie n°1 Droits de place

Proposition d'ajouter les recettes des fêtes communales (fête de la mer, fête du village, fête du Singe en Hiver, etc...) après avis conforme de Madame la Trésorière de Trouville-sur-Mer.

L'entreprise Gobelet CUP propose la fabrication et l'impression de 2 500 gobelets givrés translucides réutilisables en propylène, pour un montant de 1 005,86€ HT soit 1 207,03€ TTC. Ces gobelets sont achetables, d'où la proposition de rajouter ces objets à la Régie n°1.

Accord du Conseil.

○ Modification de la régie n°5 Taxe de séjour

Proposition d'ajouter la vente de l'affiche de Jean-Paul Belmondo au tarif unitaire de 50,00€, plus les frais de port (y compris le tube d'envoi).

Accord du Conseil.

9) Frais de scolarité

○ Demande de la commune de Trouville-sur-Mer pour participer aux frais du voyage scolaire à la neige à Samoëns pour 3 élèves.

Proposition d'octroyer 210€ par élève et de participer à 50€ d'équipements par enfant (sur facture fournie par les parents).

Accord du Conseil.

○ Demande pour participer aux frais de scolarité d'1 élève

Pour un élève en classe maternelle de 827,00€.

Les parents étant domiciliés à Cricqueboeuf et ayant un logement de fonction sur Villerville, il est proposé que les frais soient réglés pour moitié par Villerville et le reste par la commune de Cricqueboeuf (selon accord préalable de ladite commune).

Accord du Conseil.

10) Véhicule de service

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, les élus peuvent utiliser, dans le cadre de leurs fonctions, un véhicule de service.

Accord du Conseil.

11) Remboursement de frais

Lors de la fête de la mer de cette année, Mme DROUEN Corinne a utilisé son véhicule personnel pour transporter du matériel. Lors d'un de ces trajets, le véhicule de Mme DROUEN a crevé un pneu au niveau du rez-de-jardin de la mairie.

Mme DROUEN a fait remplacer les 2 pneus (conformément à la réglementation par rapport à la même marque et aux dessins des pneus) pour un montant total de 232,80€.

En tant que bénévole, la conseillère municipale participait à une animation pour la commune et monsieur le Maire propose ainsi que les frais de remplacement et d'équilibrage des 2 pneus lui soient remboursés.

Accord du Conseil.

12) Remplacement des tables de conseil

De nombreuses tables du Conseil Municipal (datant de l'année 2000) au rez-de-jardin de la mairie sont abîmées.

L'entreprise Organisation Bureau propose la fourniture et l'installation de 10 tables basculantes sur roulettes de la gamme FOLD de différentes dimensions (2 tables 160 x 80, 2 tables demi-ronds 160 x 80, 6 tables 140 x 80,) avec plateaux en mélaminé chêne clair et, boîtiers et matériel électriques pour alimenter certaines tables, pour un montant de 4 900,90€ HT soit 5 881,08€ TTC.

Cette dépense n'ayant pas été budgétée, il est proposé aux Conseillers de transférer la somme de 7 000€ de l'article 020 vers l'article 2184.

Accord du Conseil.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Michel MARESCOT



